

Avis d'élection – Loi de 1996 sur les élections municipales (art. 40)

Conformément aux dispositions de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* :

AVIS est par la présente donné aux électeurs de la ville de Caledon que les élections municipales et scolaires auront lieu le lundi 26 octobre 2026, afin d'élire les titulaires des postes suivants pour le mandat 2026-2030 du conseil :

- Maire ou mairesse
- Conseillers locaux ou conseillères locales
- Conseillers régionaux ou conseillères régionales
- Conseillers ou conseillères scolaires

Le 20 mai 2025, le conseil municipal a adopté le Règlement municipal 2025-047 afin d'autoriser l'utilisation d'équipement de vote et de dépouillement pour les élections municipales et scolaires de 2026. Ainsi, les électeurs de Caledon ou leurs représentants voteront au moyen d'un bulletin de vote papier dans n'importe quel lieu de vote de la Ville pendant la période de vote par anticipation et le jour du scrutin.

Date	Heure	Lieu
Vote par anticipation Vendredi 9 octobre 2026	De 13 h à 20 h	Caledon Equestrian Park 200 Pine Avenue
		Albion-Bolton Community Centre 150 Queen Street South
		Caledon Centre for Recreation and Wellness* 14111 Regional Road 50
Samedi 10 octobre 2026	De 11 h à 18 h	Alton Library

Date	Heure	Lieu	
		35 Station Street	
		Southfields Community Centre *	
		225 Dougall Avenue	
Dimanche 18 octobre 2026	De 11 h à 18 h	Caledon East Community Complex *	
		6215 Old Church Road	
		Victoria Parks Community Centre	
Lundi 19 octobre 2026	De 13 h à 20 h	35 Victoria Crescent	
		Albion-Bolton Community Centre	
		150 Queen Street South	
		Caledon Centre for Recreation and Wellness*	
		14111 Regional Road 50	
		Inglewood Community Centre	
		15825 McLaughlin Road	
		Southfields Community Centre *	
		225 Dougall Avenue	
Jour du scrutin		Quartier 1	Caledon Central Public School
			18357 Kennedy Road
			Alton Library
Lundi 26 octobre 2026	De 10 h à 20 h		35 Station Street
			Cheltenham Community Centre
			14190 Creditview Road

Date	Heure	Lieu
		Inglewood Community Centre 15825 McLaughlin Road
		Quartier 2 Southfields Community Centre * 225 Dougall Avenue
		Margaret Dunn Library 20 Snelcrest Drive
		Brampton Fairgrounds 12942 Heart Lake Road
		Quartier 3 Caledon East Community Complex * 6215 Old Church Road
		Quartier 4 Victoria Parks Community Centre 35 Victoria Crescent
		Caledon Equestrian Park 200 Pine Avenue
		Quartier 5 Albion-Bolton Community Centre 150 Queen Street South
		St. Nicholas Elementary School 120 Harvest Moon Drive
		St. John the Baptist Elementary School 200 Landsbridge Street
		Quartier 6 Caledon Centre for Recreation and Wellness*

Date	Heure	Lieu	
			14111 Regional Road 50

Conformément au paragraphe 17 (2) de la Loi de 1996 sur les élections municipales, a le droit d’être électeur à une élection tenue dans une municipalité locale la personne qui satisfait aux conditions suivantes le jour du scrutin :

- elle réside dans la municipalité locale ou est propriétaire ou locataire d’un bien-fonds situé dans celle-ci ou le conjoint d’un tel propriétaire ou locataire;
- elle a la citoyenneté canadienne
- elle a au moins 18 ans
- elle ne fait pas l’objet d’une interdiction de voter en vertu de la loi

Vous devez présenter une pièce d’identité qui confirme votre nom et votre adresse.

Afin de rendre le vote aux élections de 2026 aussi accessible que possible à tous les électeurs de Caledon, la Ville propose plusieurs façons de voter, notamment :

- **Les appareils de marquage des bulletins de vote** sont conçus pour permettre un marquage des bulletins de vote papier de manière indépendante, confidentielle et accessible lors des élections municipales; ils seront disponibles les jours de vote par anticipation et le jour du scrutin dans certains lieux désignés, indiqués par un astérisque * ci-dessus,
- **Le vote à l’extérieur du lieu de scrutin** peut être demandé dans n’importe quel lieu de vote pour les électeurs qui ne peuvent pas physiquement entrer dans le lieu de vote,
- **Le vote à domicile** sera offert sur demande, en nombre limité, aux électeurs admissibles pendant la période de vote par anticipation, et
- **Le vote par procuration** permet à tout électeur admissible de la Ville de désigner un autre électeur admissible de Caledon comme représentant pour voter en son nom.

Pour toute question ou pour connaître les autres modes de vote offerts par la Ville, consultez le site www.caledon.ca/elections ou communiquez avec elections@caledon.ca ou au 905-584-2272, poste 3528.